Avis Public

Rosemont La Petite-Patrie Montréal

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT AVIS est par les présentes donné qu'un certificat de conformité

a été délivré le 17 octobre 2013 par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard du règlement suivant : RCA-99 Règlement de lotissement de l'arrondissement

RCA-99 Reglement de l'arrondissement de Rosemont—La Petite—Patrie

En conséquence, le Règlement numéro RCA-99, adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont—La

Petite-Patrie tenue le 30 septembre 2013, est réputé conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047). PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement ci-haut mentionné

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3° étage, en la VIIIe de Montréal, du Jundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 22 octobre 2013

est entré en vigueur le 17 octobre 2013.

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA

Secrétaire d'arrondissement